

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION  
DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DU 24/11/2004.

le 3 janvier 2005

**Ouverture de l'AG et vote de l'ordre du jour**

L'AG extraordinaire, dont l'annonce par le Burô avait fait grand bruit au sein de la communauté normalienne, s'est montrée à la hauteur des espérances puisque, dès 20h00, la Salle des Actes comptait déjà tous les membres du Burô au grand complet. Toutefois, le Burô décida à l'unanimité d'attendre que des membres du COF daignent assister à cette AG extraordinaire pour la déclarer ouverte, faisant preuve d'un attachement démocratique irréprochable. Après 40 minutes d'un afflux impressionnant, le Burô juge que le quorum nécessaire à la tenue de l'AG est atteint par les 17 membres du COF qui nous ont fait l'honneur de leur présence, et c'est suspendus aux lèvres de Nicô que ces fidèles parmi les fidèles attendent l'annonce de l'ouverture de l'AG. À 20h40, ne pouvant plus contenir leur impatience, c'est sans micro (le rapport contenu/contenant de la salle des actes ce soir là permettent de s'en passer) que Notre Président Nicô leur donnent satisfaction :

**Nicô-** Bon, je crois qu'on va pouvoir ouvrir l'AG. Même s'il y a peu de monde, je doute qu'il y en ait plus si nous reportons l'AG a une autre date, même si ce serait toujours possible.

**Roupoil-** Oui, d'autant qu'on a le choix dans la date.

*Rires.*

**Charles-** Agnès, elle a toujours pas compris...

**Agnès-** Si ! Nicô, il m'a expliqué... et pas MONTRÉ, Charles.

**Charles** (attendri)- Qu'elle est lubrique !

**Nicô-** Bref, voilà ce qu'on propose de faire ce soir, et qu'on fera plus ou moins en fonction du monde, l'unanimité étant dure à obtenir à 17...

**Ordre du jour :**

Modification de la date des élections ;

Type de scrutin ;

Vote électronique ;

Modification des postes du Burô ;

Modif des statuts et du RI en conséquence ;

Budget du Burô : proposition d'un salaire fixe à chaque membre du Burô ;

Fermer la K-Fêt pour raisons morales.

**Nicô-** Procédons donc on vote.

Les secrétaires font alors preuve de leur grand professionnalisme dans le compte des votes (tâche qui, nous tenons à le dire, demande un œil de lynx, la vivacité d'une gazelle et la concentration du trappeur des steppes). L'ordre du jour est accepté à l'unanimité (19 voix), ce qui prouve encore une

fois la grande crédibilité du Burô.

**Nicô-** Merci pour votre confiance. Et pour vous remercier, je vais vous annoncer 3 bonnes nouvelles. Premièrement, la réouverture du bureau des clubs est imminente, la réparation de l'ordinateur n'étant plus qu'une question de jour. Deuxièmement, nous allons bientôt recevoir les 2000 euros que Mme Frabolot nous avait promis pour le financement du Méga des pensionnaires étrangers. Enfin, cette AG sera courte, on vous le promet.

## **Dates des Elections**

**Nicô-** Commençons donc logiquement par la date des élections. Celles-ci ont lieu actuellement en juin, et nous vous proposons deux nouvelles dates pour leur tenue : en décembre ou en mars.

Le Burô, avec éloquence et perspicacité, commence alors à lister les inconvénients d'une élection au mois de juin, dont voici le résumé :

1°) Les stages de fin d'années pour beaucoup de conscrits les conduisent à s'absenter au mois de juin : il n'y a donc personne au Burô en juin pour concevoir et envoyer la plaquette aux futurs conscrits, ni pour rechercher des sponsors ou relancer les partenariats en cours.

2°) La transition entre les Burôs passe à la trappe : non seulement c'est moins sympathique sur le plan humain, mais en plus ça freine l'avancée du nouveau Burô.

3°) La préparation du Méga est plus difficile, car elle repose sur deux Burôs...

4°) Beaucoup de personnes partent en stage long à partir du mois de février et ne peuvent donc se présenter au COF que 6 mois.

**Roupoil-** Bref, tout ça pour vous dire qu'heureusement qu'il y avait un secrétaire adjoint au mois de juin et juillet !

Sur ces belles paroles, le Burô présentent les avantages et inconvénients des deux autres propositions.

### Décembre :

**Antonin P-** Tout d'abord, il règle le problème des stages longs. Ensuite, la passation peut se faire correctement, avec tous les membres présents.

**Fab-Fab-** Le seul inconvénient de cette proposition est que les conscrits auront du mal à s'impliquer au mois de décembre.

**F. Catoire-** En tout cas, si vous voulez une passation qui se passe bien, faites la lors d'un WE ski ou d'un WE aux Baléares.

**Nicô-** Ouais !!! Et c'est les nouveaux qui payent tout bien sûr !!! Enfin, les anciens veulent bien juste payer l'alcool. (*Note des Secrétaires -NdS- : nous rappelons à nos chers membres que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé*). Bon, sinon, on peut présenter la proposition de Mars ?

**Sam-**...et ça repart !

### Mars :

**Charles-** Nous voudrions que les élections se tiennent la deuxième quinzaine qui suit le retour des vacances de février.

**Nicô-** En effet, il y a rarement 7 personnes à partir en stage long de 6 mois : les membres du Burô

qui partent en stage en Février n'abandonnerait réellement leur fonction que les 15 premiers jours de février, après, c'est les vacances et la campagne. En plus, pendant cette période se déroulent les exams, le COF n'est donc pas très actif. Ensuite, en mars, la passation pourrait se faire avec les membres qui restent (une passation à 4 vieux sur 7, ça le fait). Et puis surtout, à la rentrée de février, c'est la glande : les conscrits vont pouvoir une campagne de malade !!!

**Charles-** D'autant plus que le printemps, ça existe !

Le Burô en profite alors pour rappeler que Le Printemps a sponsorisé les Inter-ENS cette année.

Débats :

Le Burô laisse alors la parole à l'AG souveraine qui trépigne déjà d'exprimer ses opinions éclairées sur la question.

**F. Catoire-** Moi, je pense qu'en effet la tenue d'élection au mois de décembre dissuadera beaucoup de conscrits de se présenter. D'ailleurs, parmi vous, qui se serait présenté si l'élection avait eu lieu au mois de décembre ou au mois de mars ?

Les membres du Burô se soumettent à ce petit sondage, dont voici les résultats en exclusivité :

### **Le sondage Burô !!**

	<i>Fabrice</i>	<i>Agnès</i>	<i>Nicô</i>	<i>Charles</i>	<i>Roupoil</i>
Décembre	Non	Non	Non	Non	Non
Mars	Oui	Ne sais pas	Oui	Oui	Non (il y a 4 ans, lors de sa conscritude)

**Nicô-** Pour alimenter le débat, je vais me faire le porte-parole de Vianney, qui n'est pas là pour le moment mais arrivera bientôt, et qui m'a transmis ses idées. Il s'oppose aux deux dates car au mois de décembre, il n'y aura pas de conscrits et au mois de mars, le changement de Burô va poser un problème considérable pour l'organisation de la Nuit.

De nombreux débats émergent alors dans la salle, que vos serviteurs, outre le fait qu'ils n'arrivaient pas à les noter, n'ont pas jugé pertinents de rapporter. Nicô répond alors à une proposition de mettre les élections au mois de janvier :

**Nicô-** Les partiels des scientifiques sont les deux premières quinzaines de février (cette année au moins). Si nous voulons des élections en janvier, cela nécessite de constituer les listes au mois de décembre et encore une fois, le problème de la motivation des conscrits se pose.

À ce moment précis, l'AG vient d'augmenter d'un coup son effectif de 5% : une personne est venue se joindre au débat !

**F. Catoire-** Je trouve que les élections en mars ne solutionnent rien : les gens qui partent 6 mois au second semestre ne se présenteront pas. En gros, vous perdriez les 2èmes & 3èmes années.

**Nicô-** On perd des gens, c'est vrai, mais pas les mêmes. Or les plus motivés pour s'investir dans le Burô sont peut-être les conscrits.

L'effectif de l'AG s'est effondré de 5% lors du discours de Nicô : une personne nous a quittée.

**Agnès-** Pour la Nuit, moi je pense que de toute façon, ce n'est pas au Burô de la faire. Et d'ailleurs, normalement, en Mars, la Nuit est déjà bouclée, en terme d'orga et de sponsor.

**Cyril-** Et dans les autres écoles ?

**Tous-** (Note des secrétaires : apparemment, toute la salle semblait aussi calée sur le sujet... et à 25 personnes, c'est facile de faire parler tout le monde !). Les élections se déroulent d'octobre à février et concernent surtout les conscrits. Mais les écoles d'ingé sont très différentes de l'ENS : tous les élèves ont les mêmes stages, mêmes cours, mêmes rythmes...

**F.Catoire-** Bon de toute façon, au Burô, il y a 1 prez+1 vice-prez, 1 trez+1 trez-adjoint, 1 secrétaire (*NdS : mais quel secrétaire !*)+1 secrétaire-adjoint (*NdS : mais quel secrétaire-adjoint !*). Non ? Si, il....

**Agnès-** Hè !! Et le BdS, alors ?  
*Rires.*

**F.Catoire-**Oui, bon, bref, si on en a 1 sur les deux à chaque fois, ça suffit pas ?  
Plusieurs voix s'élèvent dans la salle pour proposer de renouveler le Burô par moitié tous les 6 mois.

**Nicô-** Il y a un problème qui se pose : le Burô se doit d'être homogène pour fonctionner correctement. Si la seconde moitié n'aime pas la seconde, certains ne se présentent pas.

**F.Catoire-** Peut-être, mais avec le vote par tête comme cela se pratique actuellement, on ne peut pas dire que le Burô se constitue de manière homogène.

**Nicô-** D'accord, mais comme les gens se présentent par liste, ils en ont pas l'impression ! Et en plus, il peut y avoir des démissions ou des refus de postes dans les jours qui suivent les élections.

Les débats s'éternisent alors sans qu'aucune idée nouvelle ne soit apportée. L'AG semblant encore très indécise, le Burô soumet au vote de passer au point suivant et de revenir à cette question en fin de séance, des fois que des nouvelles idées auraient germé dans l'esprit très fertile de quelque membres du COF. La proposition est acceptée à l'unanimité, ce qui prouve pour la deuxième fois dans cette soirée la crédibilité sans faille du Burô.

## **Vote électronique**

**Antonin F-** On vient d'en parler, les stages à l'étranger ont une grande importance dans notre cursus. Le vote électronique semble donc nécessaire pour donner leur voix à bon nombre de membre en exil. Or l'année dernière, une tentative de vote par mail avait aboutit à un fiasco : il est donc nécessaire d'encadrer correctement la chose.

**F.Catoire-** Moi je reste attaché au vote papier, et même la procuration à envoyer par courrier.

**Nicô-** C'est vrai que le vote papier et la procuration démontrent une plus grande implication des personnes.

S'ouvre alors un débat sur la pertinence d'un vote par mail, jugé par certains trop impersonnel et plus compliqué, au détriment du vote traditionnel, plus responsabilisant et paraissant moins compliqué.

**Antonin F-** La procédure ne sera pas plus compliquée que d'envoyer un mail (ce que l'ensemble des membres du COF, mais ceux ne fréquentant pas la salle S, sont censés savoir faire). Ensuite, l'« implication » tant vanté pour le vote papier est relative quand on regarde les taux de participation aux élections. Au moins, le vote électronique pourra peut-être amener plus de membres du COF à participer aux élections, ce qui ne pourra qu'assoir la légitimité démocratique du Burô (*NdS : il parle bien notre vice-prez quand il s'y met*).

Les débats continuent alors sur le sujet avant que le Burô ne propose de sanctionner cette proposition par un vote. Il s'agit de voter le principe du vote électronique ; sa mise en place au sein du Règlement intérieur de l'AEENS fera, en cas d'acceptation, l'objet d'un second vote. Le principe du vote électronique est adopté à 14 voix pour, 4 contre et 2 abstention.

**F.Catoire-** Moi, je préfère quand même quand c'est manuel.  
*Rires.*

**Fab-Fab-** Pour rassurer Fabrice, je voudrai dire que si les élections se font en mars, il y aura alors une plus grosse campagne, avec une implication significative de tout le monde : ça veut dire plus de vote « manuel » et moins d'électronique.

**Agnès-** Je voudrais juste dire que maintenant que le vote électronique est accepté, il faut le mettre en place correctement : il faudra donc que les candidats mettent leur profession de foi/programme sur le site du COF, en ligne, et rapporter l'AG de présentation des clubs sur le site.

**Nicô-** Très juste ma chère Agnès. Mais ça sera à mettre explicitement dans le règlement intérieur.

Les membres du Burô (excepté Agnès) commentent alors l'intervention d'Agnès, qu'ils ont trouvée très judicieuse et notent avec émerveillement que leur petite responsable BdS fait des progrès constants depuis qu'ils l'ont prise sous leur coupe. Fabrice Catoire vient couper ce moment d'émotion unique :

**F.Catoire-** Bon, est-ce qu'on peut continuer là ?

### **Réorganisation des postes du Burô**

**Nicô-** Nous souhaitons remanier un peu l'organisation des postes du Burô. Seraient à conserver : le Président, le trésorier et le trésorier-adjoint, le secrétaire et le responsable BdS. Le poste de vice président serait redéfini en poste de « vice-président, chargé des relations extérieures et de la communication interne ». Le poste de secrétaire-adjoint se verrait supprimé, tandis que serait créé un poste de responsable du Bureau des Arts (BdA).

**F.Catoire-** Pourquoi vouloir définir tous les postes comme ça ? Un prez et deux trez, c'est assez non ? Ils ont du temps libre, pour chercher des sponsors ?  
*Ricanements du Burô.*

**Nicô-** Alors déjà, dis toi qu'au Burô, il n'y a pas de temps libre (*NdS : cassé !*). Les trez sont assez occupés à compter les sous que l'on reçoit et que l'on dépense pour ne pas en plus s'amuser à aller en chercher d'autres. De plus, la recherche de sponsors ne sera vraiment efficace que si quelqu'un s'en charge à plein temps. Sinon, pour ce qui est du poste BdA, ce sera un équivalent BdS qui pourra par exemple organiser des voyages à l'étranger, des sorties théâtres et la participation à des événements culturels, des Inter-ENS de la culture aux manifestations hors-écoles.

L'AG s'empare alors du sujet comme elle sait si bien le faire, et un moment d'inattention du Burô suffit pour que le sujet dérive complètement. Voici le moment où votre humble rapporteur a réussi à raccrocher le fil de la conversation.

**Fab-Fab-** Heu, je comprends rien, YAF, c'est quoi ? (*NdS : et ne me demandez pas comment on en est venu à parler de ce truc !*)

*Rires.*

**Tous-** Une sorte de second forum.

**Fab-Fab** (un brin frustré par son ignorance, je l'avoue)- Ouais, un truc de salle S, quoi.

**Charles-** Ouais, moi, j' parlais avec 1 mec de l'X, et euh, clairement, ils ont des places à Cannes eux (*NdS : si vous pensez comme nous que cette remarque est nulle à chier et n'apporte rien au débat ormis, pour Charles, le fait de nous parler de ses relations personnelles avec l'X, envoyez tous un mail à [charles.vial@ens.fr](mailto:charles.vial@ens.fr) pour le lui dire et pour lui préciser si vous aussi vous avez des amis dans une autre école, ça lui fera plaisir*).

**Sam-** Mais qu'est-ce qui justifie un membre du Burô BdA ?

**Agnès-** Regarde les autres écoles (y compris les autres ENS) : elles en ont toutes un, c'est qu'il doit exister une utilité ! Sinon, c'est comme pour le BdS, tu as plus de crédibilité quand tu parles au nom du BdA de l'ENS qu' au nom de ta petite troupe de théâtre ou de ton petit club. Ensuite, si on attend que quelqu'un se nomme responsable tout seul, il ne se passera rien.

**Antonin P.-** De plus, le Burô permet de disposer de moyens informatiques, bureautiques, humains et de communication beaucoup plus importants.

**Agnès-** Enfin, si les bureaux du COF et des Arts sont séparés, cela se traduira par une augmentation des cotiz. Joindre les deux, c'est au contraire permettre la tenue de plus d'événements et d'augmenter la participation pour chacun d'eux.

**F.Catoire & Sam-** Oui, mais ceci va se traduire par une augmentation des activités du COF, et donc une hausse du budget qui n'est malheureusement pas extensible.

**Le burô-** Plus de budget, certes, mais plus de recettes : nouvelles adhésions, bénéf de soirées culturelles organisées par le Burô...

Le burô profite de la parole pour faire remarquer qu'il est déjà 22h00 et que leur pichet est vide : une pause s'annonce bientôt.

**Nicô-** Sinon, l'intérêt pour inscrire ce poste dans les statuts est qu'on s'assure qu'il perdure d'un Burô à l'autre. On le voit pour les clubs : d'une année à l'autre, les responsables peuvent partir et le club risque alors de se casser la gueule. Ce serait dommage pour un poste aussi important que le respons BdA.

**F.Catoire-** Et si on désigne une personne ?

**Charles-** Ça ne marchera pas. La délégation n'est pas efficace car les personnes ne se sentent pas impliquées.

**F.Catoire-** Moi ce qui me gêne c'est que le Burô est un organe administratif et qu'un poste BdA n'a donc rien à y faire.

**Nicô-** Si personne n'a rien à rajouter, nous allons donc passer au vote. Nous nous prononçons donc pour la création d'un huitième poste au Burô : le responsable du Bureau des Arts (BdA).

La proposition est acceptée à 28 voix pour, 1 contre et 1 abstention : le poste de respons BdA est créé, ce qui prouve, comme si c'était nécessaire, la crédibilité du Burô.

**Nicô-** Tant qu'on y est, nous allons voter également pour supprimer le poste de secrétaire adjoint et le remplacer par un poste de Chargé de communication et des relations extérieures de l'AEENS.

La proposition est acceptée à 25 voix pour, 5 contre et 3 abstentions. Ce résultat vient encore confirmer l'inentamable crédibilité du Burô.

### **Type de scrutin**

**Antonin P.-** Actuellement, le scrutin est uninominal, majoritaire à deux tours. Vu que les deuxièmes tours n'enregistrent jamais des affluences records, nous proposons d'instaurer un mode de scrutin uninominal à 1 tour.

**Joe-** Eh ! Roupoil ! T'aurais pas été élu, alors...

**Nicô-** Justement, c'est pour ça qu'on veut le changer.

**Antonin P.-** Encore une fois, c'est pour éviter de faire un second tour avec 50 votants...

**Gaëtan-** Moi, je pense que les deux tours sont une bonne chose, et c'est pas pour rien s'il y a 2 tours dans beaucoup de pays démocratiques.

**Charles-** On pourrait faire comme aux USA ! On crée 50 États.

**Antonin F-** Ouais, avec des grands électeurs !

Ces deux répliques ont été les premières d'un long échange peut constructif que nous avons décidé de ne pas retranscrire. Nicô a repris la situation en main pour lancer une proposition de vote : soit passer au mode uninominal à un tour, soit conserver le mode uninominal majoritaire à deux tours.

13 voix se prononcent pour le mode uninominal à un tour ;

16 voix se prononcent pour le mode uninominal majoritaire à deux tours ;

2 s'abstiennent.

Le mode de scrutin n'est donc pas modifié.

### **Sondage sur la date des élections**

Avant de faire une pause, le Burô souhaite faire un sondage auprès de l'AG à propos des dates des élections, afin de savoir autour de quelle solution un consensus pourrait émerger.

	<i>Pour</i>	<i>contre</i>	<i>abstention</i>
Élections par ½ tous les 6 mois (décembre/juin)	6	15	8
Décembre	4	23	2

	<i>Pour</i>	<i>contre</i>	<i>abstention</i>
Mars	16	11	2
Mai (3ème semaine après vacance de pâques)	4	23	2
Juin (statu quo)	2	25	2

Et c'est sur ces beaux résultats que le Burô déclare la pause ouverte. Il est 22h50, l'AG dispose de 30 minutes pour se refaire un beauté, se dégourdir les pattes et remplir ses pichets. À ce propos, le Burô s'excuse solennellement que certains participants de l'AG se soient invités de manière un peu impromptue à la fin de la séance du Club Oeno, qui avait lieu ce soir-là. Mais le parfum des vins dégustés qui s'émanait de la salle Cavaillès a été une tentation trop forte pour nos volontés un peu éprouvées par trois heures de débats et de réflexions d'un haut niveau, comme en témoigne le présent procès-verbal.

## **Reprise de l'AG**

À 23h21, très ponctuelle, l'AG reprend sous les bravo et les hurra de ses participants, bien décidés à mener à bien l'avenir de leur association préférée.

**Nicô-** Avant de reprendre la modification des statuts 1 à 1, nous vous proposons de voter pour un événement autrement plus important. (Il se tourne vers Agnès) Agnès, depuis le temps que nous en parlons entre nous, voici un cadeau de l'ensemble du Burô : des bas-résilles ! (Charles lui offre son cadeau). Nous demandons donc à l'AG ici présente de voter pour qu'Agnès enfile ses bas-résilles dès maintenant.

L'AG se prononce sur ce point crucial : 20 personnes encouragent Agnès à profiter de son formidable cadeau sans plus attendre, 5 s'y opposent et 3 s'abstiennent. Un raz de marée d'approbations qui confirme une énième fois la crédibilité démentielle du Burô. Malgré ce plebiscite sans appel, Agnès refuse toujours de se plier au vote de l'AG souveraine.

**Charles-** Pour vous montrer que ce Burô n'est pas un burô de dégonflés et que le cadeau d'Agnès est vraiment d'une très grande qualité, je vais moi-même enfile ces bas, en espérant satisfaire ainsi la demande de notre AG.

Charles s'exécute alors et nous dévoile alors des jambes d'une beauté et d'une finesse que nul, au sein de l'AG, n'aurait suspecté. Les bas-résilles d'Agnès, aux reflets d'ébène, soulignent agréablement la silhouette pour donner une impression de grâce et d'élégance jusqu'au bout des orteils. Émerveillés par tant de beauté, l'AG se sent désormais d'attaque pour entamer la modification des statuts et du règlement intérieur.

## **Modification des Statuts de l'AEENS**

Différents articles sont concernés par des modifications. La rédaction des modifications s'est faite au fur et à mesure, sous les conseils éclairés de l'AG, qui est passée au vote chaque fois qu'une proposition de modification avait été correctement formulée. Pour connaître ces modifications, vos humbles rapporteurs vous invitent à comparer pour chaque article mentionné l'ancienne et la nouvelle version. Pour être accepté, un vote doit recueillir les deux tiers des voix de l'AG extraordinaire rassemblée.

\*Article 6 : suppression de l'« amendement Kerautret ».

Le burô propose que les archi-cubes ne puissent plus se présenter au poste du Burô et modifie cet article en conséquence.

**Nicô-** En effet, on le voit avec Roupoil, cette année, les archi-cubes ont souvent des obligations qui entravent leur participation au Burô. De plus, cette possibilité va à l'encontre de notre volonté d'impliquer plus les conscrits dans la vie de l'école.

**Modification du PV après réclamation (le 26/01/05) :**

Débats sur la questions.

Pour=13, contre=12, abstention=2.

(Texte modifié : Pour=26, contre=0, abstention=0, ce qui est un plebiscite incontestable de la crédibilité du Burô).

**Quelqu'un**(NdS : *Vos humbles rapporteurs s'excusent, ils ont oublié de qui venait cette proposition*)- Dans ce cas, je propose également de supprimer la distinction entre membres actifs et membres affiliés.

Pour=3, contre=25, Abstention=3 : la proposition est refusée. (NdS : c'est là qu'on voit la différence avec les propositions du Burô...)

\*Article 8 : les cotisations.

Le burô propose une adaptation du texte à la réalité actuelle : l'existence de plus de deux cotisations (« au moins deux cotisations »), la suppression de la référence au service national, et la suppression du tarif automatique de 1 euro pour les CST à l'étranger, inclus dans les réductions de tarifs générales.

Pour=22, contre=1, abstention=2, la proposition est acceptée (vous savez aussi bien que nous ce que cela signifie sur la crédibilité du Burô...).

\*Articles 12, 14, 15, 16 et 17 (de l'ancien statut) relatifs à l'administration du Burô.

Le burô propose que les seuls postes définis par les statuts soient ceux du président et du trésorier (les seuls obligatoire pour une association « loi de 1901 »), les autres relevant du règlement intérieur (articles 12, 16 et 17). D'autres fonctions du président et des trésoriers sont également renvoyées dans le Règlement Intérieur ( articles 14 et 15).

Pour=21, Contre=1, Abstention=0, ces modifications sont acceptées. Cette partie des statuts ne contient plus que les articles 12, 13, 14 et 15.

La modification des statuts s'est déroulée sans problèmes majeurs, comme on pouvait s'y attendre compte-tenu de la crédibilité du Burô.

**Modification du Règlement Intérieur de l'AEENS.**

Les modifications du RI se déroulent suivant le même principe que celles des statuts. Cependant, la majorité est désormais suffisante pour entériner un vote.

\*Article 18 : composition du Burô.

Le Burô propose d'inscrire dans cet article la composition du Burô discuté précédemment. Celui-ci se compose donc « d'un président, d'un vice-président, d'un chargé de communication extérieure, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, d'un secrétaire, d'un délégué Arts et d'un délégué sports ».

Pour=20, contre=2, abs=1. La proposition est acceptée.

\*Article 19 : rôle du président et du vice-président.

Proposition d'inscrire cet article précédemment issu des Statuts dans le RI.  
Pour=12, contre=1, Abs=3. La proposition est acceptée.

\*Article 20 : rôle des trésoriers.

Proposition d'inscrire dans le RI cet article précédemment issu des statuts.  
Pour=25, contre=1, abs=0. La proposition est acceptée.

\*Article 21 : rôle du secrétaire.

Proposition d'inscrire dans le RI cet article précédemment issu des statuts.  
Pour=25, contre=1, abs=0. La proposition est acceptée.

\*Article 22 : rôle du chargé de communication extérieure.

Définit les rôles de ce nouveau poste.  
Pour=18, contre=1, abs=0. La proposition est acceptée.

\*Article 23 : rôle du délégué sport.

Pour=24, contre=6, abs=0, coinche=1. La proposition est acceptée.

\*Article 24 : rôle du délégué Arts.

Définit les rôles de ce nouveau poste.  
Pour=24, contre=6, abs=0, coinche=1. La proposition est acceptée.

Bref, 7 propositions acceptées à la suite, ce qui mériterait presque qu'on rase le Panthéon pour y ériger un temple à la gloire de la crédibilité légendaire du Burô.

Après toutes ces modifications, le Burô décide de reprendre les discussions sur la date des élections. Un long débat commence alors, notamment avec les membres du Burô précédent (2003/2004) qui expliquent leur réticences à toutes modifications de date à cause de l'organisation de la «Nuit de la Rue d'Ulm ». L'assemblée Générale étant complètement indécise, Nicô décide de reporter le vote de ce point lors de l'AG de février, afin de laisser à chacun le temps de la réflexion. Notre président remercie alors l'aimable assistance d'avoir pris part à ce grand moment de la vie de l'AEENS et clôture cette AG extraordinaire. Il est 2h00.

Les secrétaires, Guillaume Lafon et Fabrice Besnard.